

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Les dispositions de l'arrêté, en date du 31 décembre 1869, autorisant M. Pater à établir un barrage sur la rivière Fautaua, sont remplacées par celles ci-après :

M. Pater est autorisé à établir un barrage sur la rivière de Fautaua pour en détourner l'eau nécessaire à son usine.

Ce barrage sera appuyé : du côté de la rive droite, sur la propriété de M. Pater; au centre, sur la partie amont de l'îlot déterminé par les deux bras de la rivière; et du côté de la rive gauche, sur le terrain de l'indigène Etaeta.

Il sera disposé de manière à permettre aux voisins de venir laver leur linge dans le bief d'amont de l'usine. Une vanne, établie dans le barrage, amènera dans le second bras de la rivière les eaux non nécessaires à l'usine.

Art. 2. La présente concession est soumise aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> De construire le conduit d'eau avec revêtement en pierres sèches sur les côtés et de planter les abords pour diminuer la déperdition d'eau;

2<sup>o</sup> D'établir une dérivation pour donner de l'eau à la terre de M. Lamotte, s'il veut conserver le cours d'eau qui se perd dans son jardin. Le jour où M. Pater renoncerait à cette irrigation, il ne devra plus rien à M. Lamotte. L'administration a toujours le droit d'empêcher le filet d'eau qui se perd chez M. Pater, au point de vue légal et de l'intérêt général, et dans ce cas aussi il ne devra plus rien à M. Lamotte.

Art. 3. L'eau prise à la rivière devra être rendue au moyen d'un canal de retour.

Art. 4. Les constructions à faire par M. Pater pour appuyer son barrage ne devront être effectuées que quand il se sera rendu acquéreur des terrains nécessaires.

Art. 5. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, publié au *Messenger* et au *Bulletin officiel*.

Papeete, le 30 octobre 1874.

Signé : Ove GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p.i. f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : LA BARBE.